

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

En application de l'article L.2122.22
du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISION MUNICIPALE N° 2024-09-194**Portant signature d'une convention de
partenariat avec l'association
"École de Chant Maggy VILLETTE" à
l'occasion de la Comédie Musicale
"Quand Starmania rencontre Résiste"**

Le Maire de Morières-lès-Avignon,

Vu l'article 8 de la Loi n° 70-1297 du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L-2122-22 résultant des dispositions de l'article 8 de la loi susvisée,

Vu la délibération n°2023-09-074 du conseil municipal du 26 septembre 2023, relative aux délégations consenties à Monsieur le Maire par le conseil municipal et parvenue en préfecture de Vaucluse le 29 septembre 2023,

Vu les actions de partenariat menées avec les associations sur l'ensemble du territoire communal, afin de développer la participation des habitants,

Considérant la nécessité d'accompagner les associations locales au moyen de la mise à disposition des salles communales,

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association "École de Chant Maggy VILLETTE" à l'occasion de la Comédie Musicale "Quand Starmania rencontre Résiste".

Article 2 : L'engagement des deux parties prendra effet à la signature de la convention pour la représentation du 28 septembre 2024.

Article 3 : La prestation est consentie à titre gratuit.

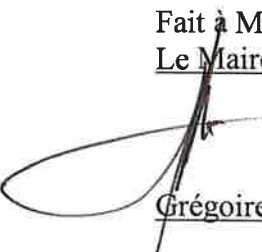
HOTEL DE VILLE

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La présente décision sera annexée au registre des décisions et fera l'objet d'une information lors du Conseil municipal.

Fait à Morières-lès-Avignon, le 24 septembre 2024

Le Maire


Grégoire SOUQUE

